

# Le Système Modulaire Optionnel, c'est pour vous

## ▪ Tiers payant national :

Avec votre carte de Tiers payant vous n'avez pas d'avance d'argent à faire chez 98 % des pharmaciens, 80 % des radiologues et 60 % des laboratoires d'analyses.

## ▪ Remboursements simplifiés et rapides :

Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour recevoir le remboursement de la part mutuelle, votre centre de Sécurité sociale nous adressant directement le relevé de vos prestations pour le remboursement de la part mutuelle.

## ▪ Paiement fractionné :

Vous pouvez payer votre cotisation en plusieurs fois sans frais supplémentaires avec des prélèvements à date fixe.

## ▪ Changement de garantie\* sur simple appel :

Sur simple appel téléphonique vous pouvez changer de garantie quand vous le souhaitez.

\*Voir conditions d'applications dans le bulletin d'adhésion



## Liste des Espaces

Groupe France Mutuelle / m.i.s. SANTÉ :

• **Aix-en-Provence**  
2 rue Reine Jeanne  
13100 Aix-en-Provence

• **Montpellier**  
3 place de la Canourgue  
34000 Montpellier

• **Marseille**  
176 boulevard Baille  
13005 Marseille

• **Nice**  
36 rue Buffa  
06000 Nice

**Horaires d'ouverture : 10h00 à 16h30**

• **Toulouse**  
5 rue des Lois  
31000 Toulouse

• **Bordeaux**  
21 Place de la Victoire  
33000 Bordeaux

**Horaires d'ouverture : le lundi de 13h à 17h  
et du mardi au vendredi de 10h à 17h**

## Pour nous écrire

### • Par courrier :

**m.i.s. SANTÉ**  
10 Place de la joliette  
Les Docks Atrium 10.1  
BP 50011  
13566 Marseille cedex 02

### • Par e-mail :

contact@mis-sante.fr

du lundi au vendredi de 9h à 17h

**N° Indigo 0 825 825 543**

0,15 € TTC / mn



## Exclusivité

Groupe France Mutuelle / m.i.s. SANTÉ

Des bornes "Vitale" sont à votre disposition dans nos espaces pour la mise à jour de votre carte Vitale.



Des partenaires au plus près de votre santé

# Le Système Modulaire Optionnel

La protection santé  
selon vos désirs



2007





## Groupe France Mutuelle une mutuelle d'avance

Groupe France Mutuelle est l'une des 30 plus importantes mutuelles françaises.

En 1936, sa création au sein de la mutualité parisienne, répondait à un nouveau besoin : faire bénéficier d'une mutuelle les salariés ou les indépendants âgés de plus de 60 ans n'ayant jamais cotisé.

SMC (Société Mutualiste Complémentaire des Assurances Sociales de la Région Parisienne) en 1946, MNC (Mutuelle Nationale Complémentaire de la Sécurité sociale) en 1972, elle devient en 1991 Groupe France Mutuelle.

Régie par le Code de la Mutualité elle en respecte, la lettre, mais plus encore l'esprit, en concevant et en mettant en œuvre des **produits et des systèmes mutualistes inédits** : la **Gamme Modulaire**,

la **Franchise Cautionnée**, qui défendent les **valeurs de liberté, d'indépendance et de responsabilité**.

Groupe France Mutuelle innove par les produits et les services qu'elle propose dans son métier, l'assurance santé facultative, mais aussi par son attachement à jouer pleinement son rôle de mutuelle, tel qu'il est défini dans le Code de la Mutualité. Elle développe ainsi une importante action sociale de proximité, favorise l'intergénération et elle mène des actions volontaristes en matière de prévention, d'information et de culture.

C'est en partenariat avec MIS Santé, que Groupe France Mutuelle vous propose le **Système Modulaire Optionnel**.

### Groupe France Mutuelle / M.I.S. SANTÉ c'est pour vous :

- Une adhésion sans limite d'âge
- Une adhésion sans questionnaire de santé
- Des garanties adaptées à vos besoins et à votre budget
- Un Tiers payant national
- Des remboursements simplifiés et rapides
- Un fond de solidarité en cas d'accident de la vie
- La disponibilité de nos conseillers mutualistes



## Le Système Modulaire Optionnel :

→ **composez la garantie la mieux adaptée à vos besoins en choisissant parmi les modules proposés.**

**Vous choisissez la ou les prestations de santé que vous désirez mais également le niveau de garantie que vous souhaitez leur attribuer.**

- Pour les prestations médicales au choix : niveaux 1, 4, 8, ou pas de prestation.
  - Pour les prestations médico-chirurgicales au choix : niveaux 2, 5, 8 ou pas de prestation.
  - Libre à vous, ensuite, d'y ajouter ou non un module concernant les autres primes et participations (3, 6, 9).
- ⚠ Attention : Les niveaux (3, 6, 9) ne peuvent pas être pris seuls.

### ■ Etape 1 : Choisissez vos prestations

**Les prestations médicales :**  
médecin, pharmacie, laboratoire, radiologie.

**Les prestations médico-chirurgicales :**  
soins dentaires, optique, appareillage, hospitalisation, transport en ambulance, chirurgie.

**Les autres primes et participations :**  
vaccins, cures thermales, départ à la retraite, noces d'or et de diamant, obsèques, aide ménagère...

### ■ Etape 2 : Choisissez leur niveau de garantie

Pour chaque catégorie de prestations, vous avez le choix entre des remboursements standards (équivalents à 100% du Tarif de convention) et des remboursements plus élevés :

→ **PLUS LE CHIFFRE EST ÉLEVÉ, PLUS LE TAUX DE REMBOURSEMENT EST IMPORTANT.**

Ainsi, par exemple, vous pouvez sélectionner une garantie de base pour les prestations médicales et une garantie renforcée pour les prestations médico-chirurgicales :

**Les prestations médicales :**

Selon l'option choisie, les remboursements peuvent aller jusqu'à 180% du tarif de responsabilité, ce qui permet la prise en charge d'éventuels dépassements d'honoraires.

**Les prestations médico-chirurgicales et autres primes et participations :**

Là encore vous choisissez le niveau qui correspond à vos besoins.

*Et maintenant, à vous de construire votre garantie...*

	Taux Sécurité Sociale*	Remboursement taux Sécurité Sociale + Mutuelle		
		1	4	7
<b>PRESTATIONS MÉDICALES</b>				
<b>Médecins Généralistes - Spécialistes</b> (1) - (consultation-visite-indemnités de déplacement) (7)	70%	100%	140%	180%
<b>Pharmacie</b> - Vignette orange - Vignette bleue	35 à 65% 15% 35%	100%	100%	100%
<b>Analyses</b> - Prises en charge par la SS - Non prises en charge par la SS	60%	100%	130% 70%	170% 110%
<b>Radiologie</b> <b>Auxiliaires médicaux et indemnités de déplacement</b>	70% 60%	100%	140%	180%
<b>Actes hors nomenclature</b> - Ostéopathie ou chiropraxie (par séance) - Ostéodensitométrie (par examen) Forfait	70%	15,25 € 100% 15,25 €	23,00 € 100% 23,00 €	30,50 € 100% 30,50 €
<b>PRESTATIONS MÉDICO-CHIRURGICALES</b>				
<b>Dentaire</b> - Soins dentaires - Prothèses acceptées par la SS - Prothèses non prises en charge médicalement par la SS (2) - Prothèses prises en charge à 100% par la SS - Prothèses consécutives à un accident (3) - Implant (4)	70% 70% 0% 100%	100% 130% 130% 130% 152,00 €	100% 170% 170% 170% 152,00 € 430,00 €	120% 280% 280% 280% 152,00 € 430,00 €
<b>Optique</b> - Monture, verre, lentilles acceptées par la SS - Forfait ou Chirurgie réfractive (opération de la myopie) (4) - Lentilles non acceptées par la SS (4) - En cas d'accident (3)	65%	100% + 61,00 € 61,00 € 152,00 €	130% + 122,00 € 122,00 € 152,00 €	170% + 198,25€ 198,25 € 152,00 €
<b>Orthopédie - Appareillages divers</b> - Toutes prothèses et appareillages - Forfait supplémentaire (acquisition) - Forfait supplémentaire fauteuil roulant (acquisition)	65%	100% + 45,75 € + 137,25 €	130% + 76,25 € + 228,75 €	155% + 152,50 € + 457,50 €
<b>Prothèses auditives</b> - Forfait supplémentaire (acquisition)	65%	100% + 228,75 €	130% + 228,75 €	155% + 228,75 €
<b>Actes médicaux et chirurgicaux</b> - A.T.M., A.D.A. et A.D.C. - Franchise 18€ par acte > 91€ - Dépassement honoraires du chirurgien (dans la limite des frais engagés) - Frais de salle d'opération sans hospitalisation	70% 0% 65%	100% Frais réels 100%	130% Frais réels 100%	150% Frais réels + 100 € 100%
<b>Hospitalisation</b> - Franchise 18€ par acte > 91€ - Forfait Journalier Hospitalier (5)	0% 0%	Frais réels Frais réels	Frais réels Frais réels	Frais réels Frais réels
<b>Chirurgie</b> - Actes et soins suite à un accident (3) - Frais de séjour (KC ou KCC inférieur à 50) - Indemnités chambre individuelle - Indemnités lit d'accompagnement adulte (6)	80%	Frais réels 100% 31,25 €/j 31,25 €/j	Frais réels 100% 35,25 €/j 35,25 €/j	Frais réels 100% 38,25 €/j 38,25 €/j
<b>Médecine, convalescence, réadaptation</b> - Séjour - Indemnités chambre individuelle (7)	80%	100%	100%	100% 38,25 €/j
<b>Transport</b> <b>Autres frais non pris en charge par la SS :</b> - Médicaments, y compris homéopathiques, transports en VSL ou en taxi (prescrits médicalement)(4)	65%	100%	100%	100% 30,50 €
<b>AUTRES PRIMES ET PARTICIPATIONS</b>				
<b>Cures thermales</b> - Soins thermaux - Forfait de surveillance - Forfait supplémentaire	65% 70%	100% 100% 76,25 €	100% 100% 122,00 €	100% 100% 152,50 €
<b>Vaccins non remboursés SS (forfait par vaccin)</b>		+ 10,00 €	+ 10,00 €	+ 10,00 €
<b>Mariage (1 prime par foyer)</b>		30,50 €	61,00 €	76,25 €
<b>Départ à la retraite</b>		45,75 €	61,00 €	91,50 €
<b>Noces d'or (1 prime par foyer)</b>			76,25 €	122,00 €
<b>Noces de diamant (1 prime par foyer)</b>			152,50 €	183,00 €
<b>Frais d'obsèques (participation)</b>		305,00 €	610,00 €	1 219,75 €
<b>Aide ménagère (par heure, 30 heures par mois, par foyer) (8)</b>		1,70 €	1,70 €	1,70 €
<b>Aide familiale (par heure, 30 heures par mois, par foyer) (8)</b>			1,52 €	1,52 €

\*Tous nos remboursements incluent le remboursement Sécurité sociale et sont basés sur les taux de remboursements et les tarifs de responsabilité de la Sécurité Sociale en vigueur au 01 janvier 2007.

## Le Système Modulaire Optionnel :

➔ **des tarifs adaptés**

**Pas de délai de stage sur la garantie 120.**

### Exemple

*Vous êtes marié (59 et 57 ans), en bonne santé. Vous êtes régulièrement suivi par votre médecin traitant qui est en secteur 2. Par contre vous allez avoir besoin d'un implant dentaire. Dans 18 mois, vous allez partir à la retraite.*

#### Votre volonté :

être remboursé au maximum de vos dépenses de santé et avoir une couverture optimale en cas d'hospitalisation.

**Avec le Système Modulaire Optionnel, vous choisissez la garantie : 7 5 9.**

- **Niveau 7** : les consultations médecins généralistes et spécialistes sont remboursées à 180 %, les dépassements d'honoraires de votre médecin traitant seront pris en charge.

- **Niveau 5** : les soins dentaires sont remboursés à 100% du tarif de convention et vous bénéficiez en plus d'un forfait de 430 € pour les implants dentaires.

- **Niveau 9** : au moment de votre départ à la retraite vous percevrez une prime de 91,50 €.

Avec la garantie 7 5 9, en cas d'hospitalisation, vous bénéficiez d'une indemnité chambre individuelle et du service "Assistance Santé" au moment de votre retour au domicile.

**Votre cotisation mensuelle pour vous deux sera :**

$$= (57,65 \text{ €} + 28,75 \text{ €} + 7,40 \text{ €}) \times 2$$

#### Cotisations mensuelles en e\*

Tranches d'âges**	1	4	7
enfants	12,60 €	14,85€	22,30€
de 56 à 60 ans	32,50 €	38,55€	57,65 €
de 61 à 65 ans	36,80 €	43,60 €	65,15 €
de 66 à 70 ans	41,65 €	49,30 €	73,70 €
de 71 à 75 ans	47,10 €	55,75 €	83,40 €
de 76 à 80 ans	53,35 €	63,05 €	94,30 €
de 81 à 85 ans	60,45 €	71,40 €	106,70 €
de 86 et 90 ans	73,55 €	86,95 €	129,95 €

PRESTATIONS MÉDICALES

Tranches d'âges**	2	5	8
enfants	9,25 €	11,15€	21,00€
de 56 à 60 ans	23,95 €	28,75 €	54,35 €
de 61 à 65 ans	26,45 €	31,75 €	60,00 €
de 66 à 70 ans	29,15 €	35,10 €	66,25 €
de 71 à 75 ans	32,20 €	38,70 €	73,10 €
de 76 à 80 ans	35,55 €	42,70 €	80,70 €
de 81 à 85 ans	39,25 €	47,10 €	89,15 €
de 86 et 90 ans	48,15 €	57,40 €	108,55 €

PRESTATIONS MÉDICO-CHIRURGICALES

Tranches d'âges**	3	6	9
enfants	2,65 €	3,35€	3,90€
de 56 à 60 ans	2,75 €	4,20 €	7,40 €
de 61 à 65 ans	3,20 €	4,85 €	8,40 €
de 66 à 70 ans	3,50 €	5,40 €	9,50 €
de 71 à 75 ans	4,00 €	6,15 €	10,75 €
de 76 à 80 ans	4,40 €	6,90 €	12,15 €
de 81 à 85 ans	5,05 €	7,80 €	13,75 €
de 86 et 90 ans	6,25 €	9,45 €	16,75 €

AUTRES PRIMES ET PARTICIPATIONS

Autres tranches d'âges : consulter le bulletin d'adhésion

\*Tarifs valables jusqu'au 31/12/07

\*\*Changement de tranches d'âges : le 1<sup>er</sup> janvier de l'année de votre anniversaire

\*\*\*Les personnes de plus de 75 ans ne peuvent pas prétendre aux modules 7,8 et 9

• Droit d'adhésion : 8 e

• Cotisation fédérale annuelle de 6,34 e versé à la Fédération Nationale de la Mutualité Française.

⚠ **Attention** : en vertu des nouvelles dispositions légales, les garanties ne comprenant pas la catégorie "prestations médicales" (module 1, 4 et 7) subissent une taxe de 7% au titre de la taxe sur les conventions d'assurance.

- (1) : limité à 40 consultations par an pour la neuropsychiatrie.
- (2) : accord préalable de la mutuelle.
- (3) : voir conditions d'application dans le bulletin d'adhésion.
- (4) : dans la limite des frais engagés et fractionnable dans l'année (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).
- (5) : limité à 70 jours par an.
- (6) : limité à 15 jours par an.

- (7) : prestation prise en charge par le fond social, n'intervient pas dans le calcul des cotisations.
- (8) : prestation prise en charge par le fond social, n'intervient pas dans le calcul des cotisations.
- (9) : hors parcours de soins la S.S. retient 10% sur vos remboursements, la complémentaire santé ne prend pas en charge cette pénalité.

## Une assistance optimale, quelques soient vos choix !\*

### ■ Assistance "Domicile" et "Hospitalisation"

En cas de maladie ou d'accident corporel, elle intervient sur simple appel téléphonique, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

#### ■ Assistance "Domicile" :

Recherche de médicaments, recherche et envoi d'une infirmière (à la demande de l'adhérent), aide pratique en cas d'immobilisation : aide ménagère, envoi d'un taxi ou ambulance, portage à domicile.

#### ■ Assistance "Hospitalisation" :

Transfert à l'hôpital et retour au domicile, information de la famille, transfert ou garde des enfants en France métropolitaine, aide ménagère à domicile.

### ■ Accompagnement psychologique :

Intervention d'un psychologue suite à un traumatisme psychologique fort (décès d'un proche, vol survenu dans la résidence principale, accident grave de voiture).

### ■ Autres services :

Ouverture de porte (domicile, véhicule).

### ■ Assistance aux animaux de compagnie (chiens et chats) :

Assistance à domicile, assistance en cas d'hospitalisation du bénéficiaire, assistance en cas de perte de l'animal, aide à la garde, assistance voyage.

### ■ Assistance "Voyage" :

Transport sanitaire, rapatriement médical, prise en charge complémentaire des frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation engagés à l'étranger, assistance en cas de décès.

Inclus dans toutes les garanties

- Tiers Payant •
- Échange Noémie •
- Assistance "Santé" •

## Et enfin

### ■ Service de renseignements téléphoniques\*\*:

Sur simple appel téléphonique, 7 jours sur 7, informations en matière de santé, de pathologies, d'hébergements spécialisés.

\*Voir conditions d'applications dans le bulletin d'adhésion.

\*\* Il s'agit d'un service d'informations médicales. Ce n'est pas une consultation par téléphone. Pour soigner une maladie, il est indispensable de consulter un médecin.



## Le Système Modulaire Optionnel :

### ➔ Adhésion, mode d'emploi :

#### ■ Qui peut adhérer ?

- Toutes personnes, relevant du régime de l'Assurance Maladie des Salariés ou de celui des Travailleurs Non Salariés, de 55 ans et plus.
- Le conjoint, concubin ou les enfants à charge considérés comme ayant droit en matière de Sécurité sociale. Les ayants droit doivent adhérer à la même garantie que le bénéficiaire principal.

#### ■ Aide à la mutualisation

Pour toutes personnes à faible revenus (voir conditions).

#### ■ Loi Madelin

Avantages fiscaux pour les travailleurs non salariés.

#### ■ Durée d'une garantie

L'adhésion vient à échéance le 31 décembre de chaque année. Elle se reconduit tacitement au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

#### ■ Prise d'effet des garanties

Le 1<sup>er</sup> jour du mois souhaité.

#### ■ Délai de stage

- Pas de délai de stage sur les garanties 120.
- Pas de délai de stage pour toutes personnes justifiant d'une complémentaire santé depuis moins de 3 mois.
- Un délai de stage est imposé pour toutes personnes n'ayant pas de complémentaire santé depuis plus de 3 mois :
  - 3 mois pour les prestations médicales,
  - 6 mois pour les prestations médico - chirurgicales,
  - 12 mois pour les prestations autres primes et participations.



A chaque âge une solution : votre conjoint a moins de 56 ans, la gamme Moduli est faite pour lui.



Besoin d'aide, d'informations complémentaires, nos conseillers sont à votre écoute au :

**0 825 825 543** (0,15 €/mn) ou dans nos espaces.